



Demande d'autorisation d'abattage

Demaurex Isaline

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM :

ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE :

ADRESSE DU BIEN-FONDS : Chemin des Chantres 50 PARCELLE N° : 73

TÉL : MAIL : isaline.demaurex@gmail.com

ADRESSE DE CORRESPONDANCE : Chemin des Chantres 50 / 1025 St-Sulpice

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	2	Prunus Avium	124 et 53	2.5 à 3m	20	Moyen	Amélanchier Ovalis Cornus Mas	80 -100cm
2	7	Haie Laurelle	Haie	2.5m	10	Invasif	4 espèce indigènes selon plan	80-100cm
3	2	Thuja Plicata	63 et 46cm	4 à 5 m	10	Moyen	Cornus Mas Hypophae Rhamnoides	80-100cm
4	3	Haie Thuja Plicata	Haie	2m	20	Déperissement	3 espèces indigènes Selon plan	80-100cm

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.

Entrave avérée à l'exploitation agricole.

Impératifs de construction ou d'aménagement.

Autre : Espèces invasive sur liste noir

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : Selon explication jointe à la présente demande

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPPrNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : St-Sulpice, 23.03.25 Signature du (des) propriétaire(s) : I. Demaurex

Gardiens Supplémentaires Citoyens - Arthur Nom, prénom du (des) signataire(s) : DEMAUREX Isaline

RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :		
Préavis du spécialiste en soin des arbres : <input type="checkbox"/> positif	<input type="checkbox"/> négatif	Expertise du :
Mise à l'enquête : du	au	Contrôle de la plantation le :

Arbre N°1: Prunus lauro-cerasus
Circonf. 124 cm



Arbre n° 2

Rue de
Laurielle

Arbre n° 1.1
Prunus Avium
circconf. 53 cm



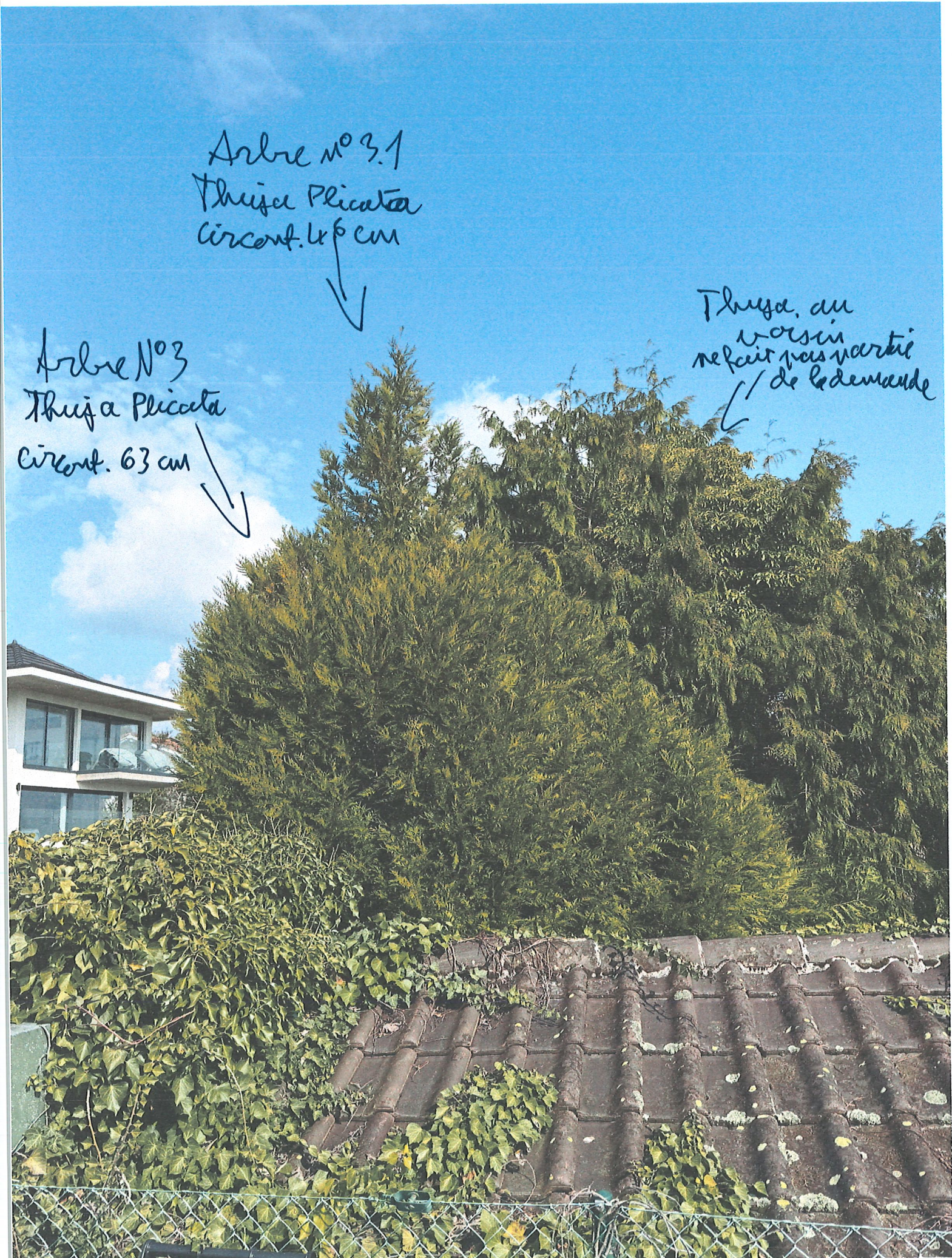
Arbre n° 3.1
Thuja Plicata
circonf. 46 cm



Arbre N° 3
Thuja Plicata
circonf. 63 cm



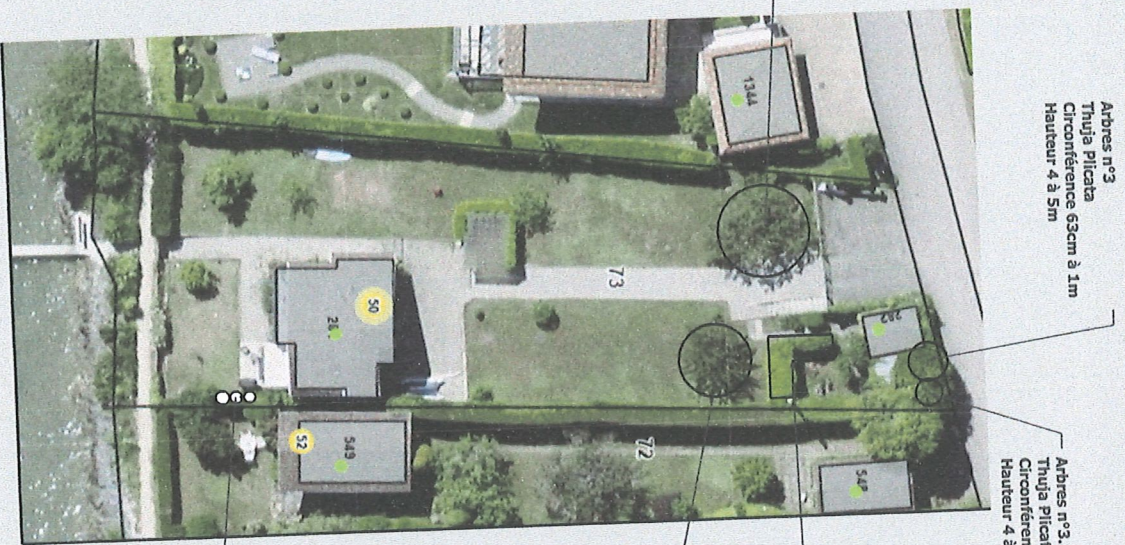
Thuja, au
voisin
ne fait pas partie
de la demande



haie N° 4
haie de thuya plicata
& sujet



Plan d'arrachage



Arbres n°3
Thuja plicata
Circonférence 63cm à 1m
Hauteur 4 à 5m

Arbres n°3.1
Thuja plicata
Circonférence 46cm à 1m
Hauteur 4 à 5m

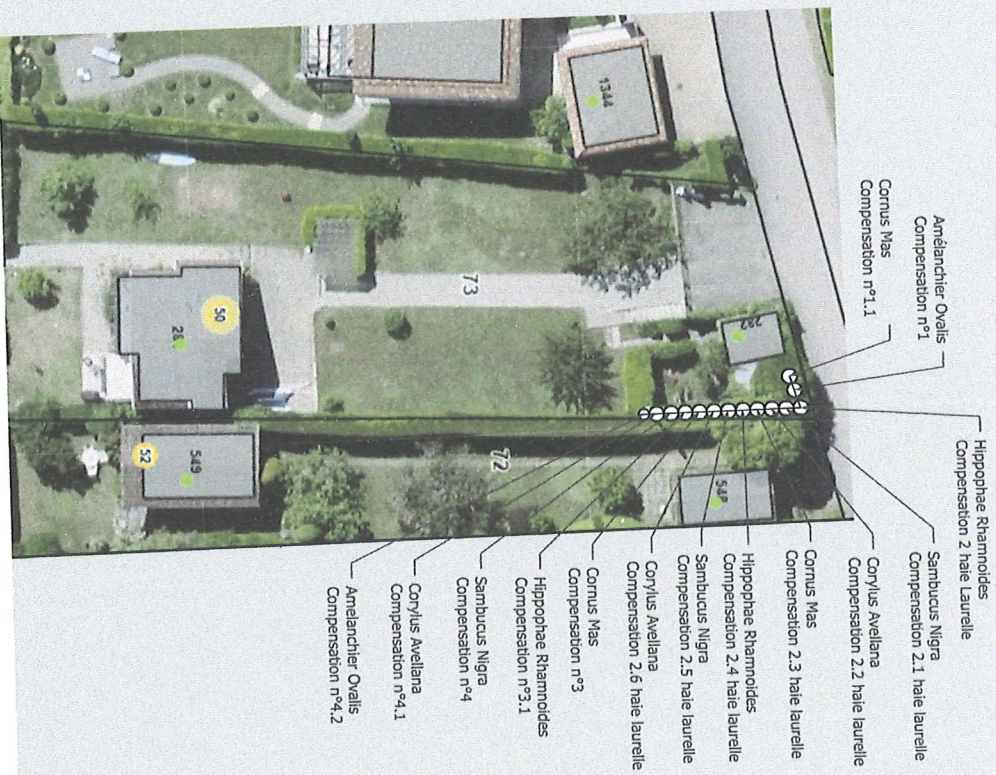
Halle n°2
Prunus Laurocerasus (Laurelle)
7 sujets Plantes sur liste noir

Arbres n°1.1
Prunus Avium spp.
Fruitier Basse tige
Circonférence 53cm à 1m
Hauteur 2 à 2.5m

Arbres N°1
Prunus Avium spp.
Fruitier basse tige
Circonférence 124cm à 1m
Hauteur 2.5 à 3m

N°4 Halle de thuja plicata
3 sujet à mortir selon photo
Pour information selon demande

Plan de reboisement



- Amelanchier Ovalis
Compensation n°1
- Cornus Mas
Compensation n°1.1
- Hippophae Rhamnoides
Compensation 2 haie Laurelle
- Sambucus Nigra
Compensation 2.1 haie laurelle
- Corylus Avellana
Compensation 2.2 haie laurelle
- Cornus Mas
Compensation 2.3 haie laurelle
- Hippophae Rhamnoides
Compensation 2.4 haie laurelle
- Sambucus Nigra
Compensation 2.5 haie laurelle
- Corylus Avellana
Compensation 2.6 haie laurelle
- Cornus Mas
Compensation n°3
- Hippophae Rhamnoides
Compensation n°3.1
- Sambucus Nigra
Compensation n°4
- Corylus Avellana
Compensation n°4.1
- Amelanchier Ovalis
Compensation n°4.2



Morges, le 10/04/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 73
Thuyas, laurelle, cerisier

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





Méthodes, techniques d'analyses

Il existe 3 étapes:

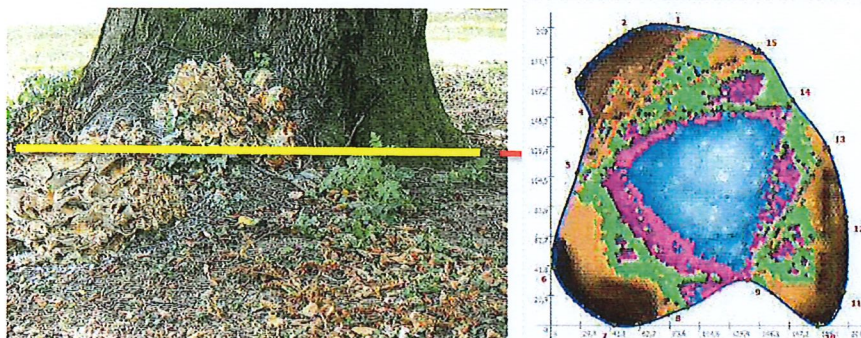
La première étant de trouver les symptômes externes des défauts internes : si l'arbre, la branche, le tronc présentent une fissure, une cavité... Le bois formera une quantité plus importante de matière à l'endroit subissant la charge. Donc, les bosses, renflements et écrasements d'écorces sont des signes extérieurs bien visibles.

La deuxième étape consiste après avoir découvert ces symptômes, à confirmer, à mesurer leur importance, en effectuant une inspection approfondie. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : résistographie, tomographie, test de traction, si cela s'avère être nécessaire.

La troisième étape consiste après avoir mesuré l'importance des défauts, à décider selon des critères précis (qualité du bois, caractéristiques de l'espèce, type de champignon lignivore...) si un danger potentiel est réellement existant. Ceci afin d'éviter des ruptures de branches ou pire de l'arbre dans son entier.

TOMOGRAPHIE :

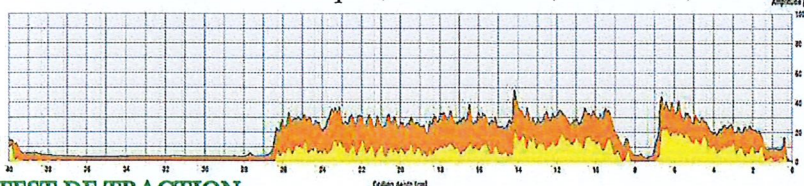
Il s'agit de faire un examen, qui effectue une coupe transversale de l'organe examiné : collet, tronc ou charpentièrre par le moyen d'ondes sonores. Ce qui nous donnera la densité du bois (donc sa résistance mécanique).



En brun-beige du bois sain
 En vert du bois de transition
 En violet du bois dégradé
 En bleu du bois très dégradé
 En bleu ciel cavité en formation

RESISTOGRAPHIE :

Etude de la résistance mécanique (densité du bois) d'un collet, d'un tronc ou de charpentièrres par perforation.



Présence d'une cavité à partir de 26cm

TEST DE TRACTION :

Il apporte une réponse à la résistance réelle de l'ancrage racinaire et aux éventuels défauts du tronc en cas de cavité.



La traction est exercée à l'aide d'un treuil (env. 1.5 T°).
 Un dynamomètre contrôle en permanence les charges appliquées.

Pour étudier la résistance du tronc, un **élastomètre** mesure en microns (millièmes de mm) la déformation des fibres sous cette charge.
 Pour étudier l'ancrage de l'arbre, un **inclinomètre** fixé au niveau du collet, mesure en centième de degrés l'inclinaison que prend le socle racinaire sous la traction.

Ces valeurs permettent ensuite de calculer par extrapolation, quelle serait la réaction de l'arbre si la charge d'un ouragan lui était appliquée. Soit, un vent de force 12 Beaufort (120km/h)



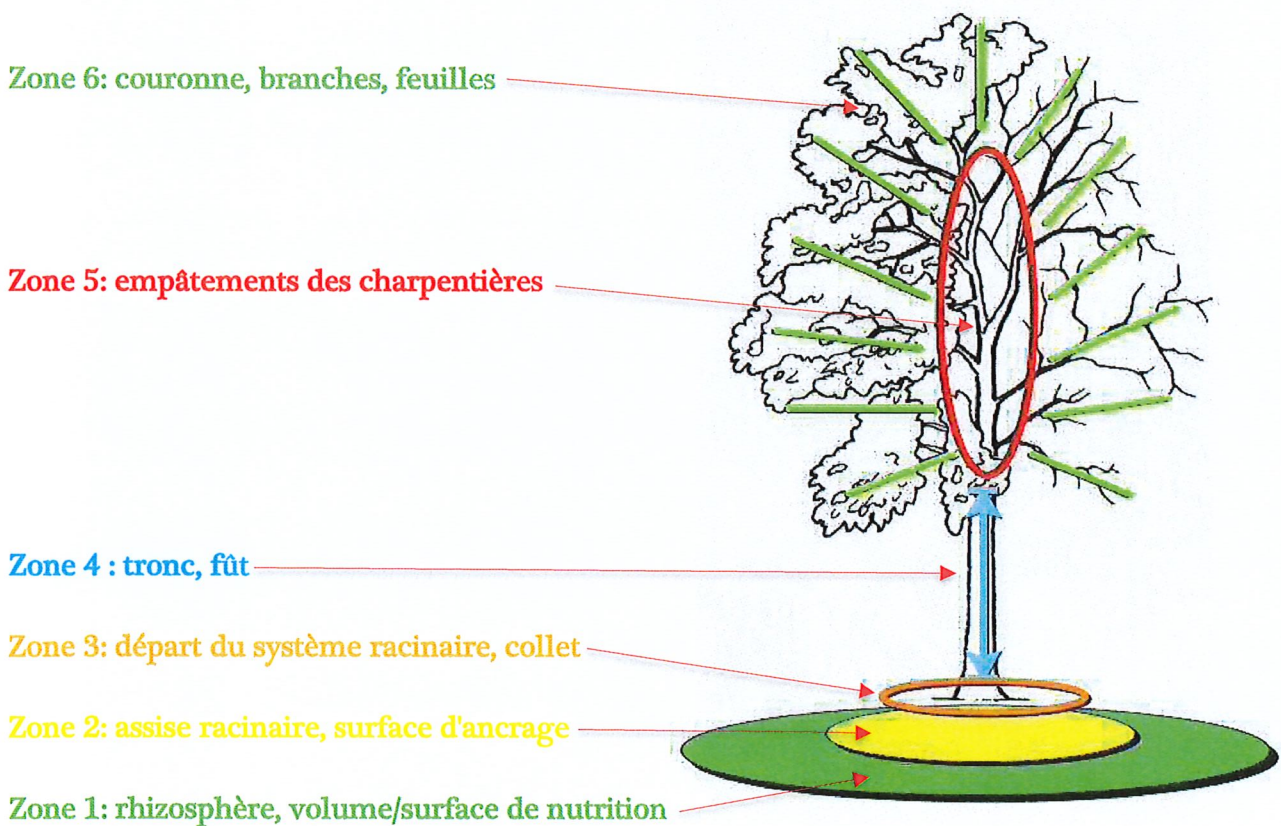
Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :





Définition des symboles (terminologie).

Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

Etat mécanique:

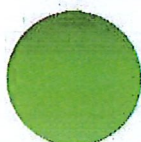
Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

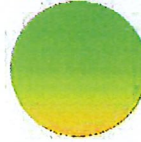
Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

Feuillus:

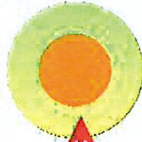
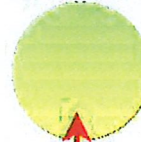
état physiologique correct



état physiologique affaibli



état physiologique très affaibli



pas de risque mécanique

risque mineur

risque majeur

danger immédiat

Conifères / Symboles:



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

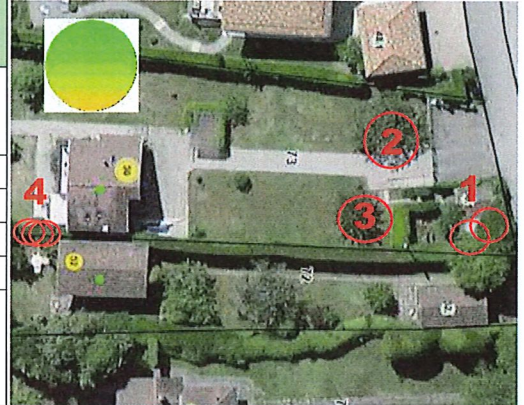
+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

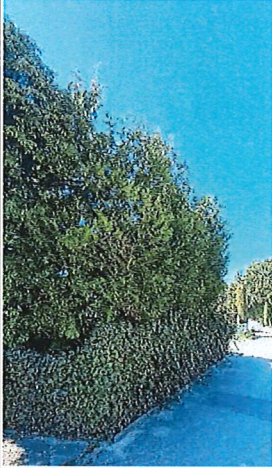
Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	10/04/26
Essence:	5 thuyas <i>Thuja plicata</i> / 2 cerisiers <i>Prunus avium</i>
Lieu:	Ch des Chantres 50/ parcelle 73

NB : le logo seul représente les 2 cerisiers

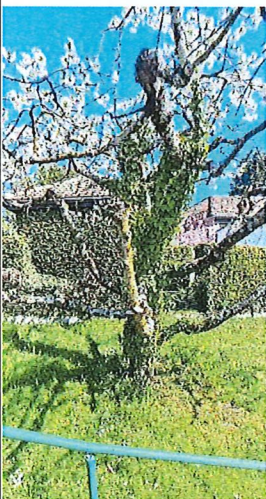
Analyse physiologique et mécanique



Environnement : haie



No1 groupe de 2 thuyas



No2 cerisier



No3 cerisier



No4 3 thuyas haie

Commentaires : le cerisier no2 présente un début de dépérissement. Le cerisier no3 est en plein développement

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions :

Remplacement de la végétation existante (haies de thuyas et lauriers) par un nouvel environnement plus diversifié est une bonne idée. NB : abattre les 2 cerisiers ne sont pas justifiés.

Préconisations :

Suivre la proposition des nouvelles plantations selon le plan

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 11/04/26